

MODALITES FINANCIERES 2018/2019

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

CONTRIBUTIONS ANNUELLES

Collège	Contribution des familles (scolarité et cotisations) 1 130 €	Cotisation APEL (par famille) pour 2018 / 2019 27 €
---------	---	--

REDUCTIONS SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

-10 % sur la scolarité du 2ème enfant, -20 % sur la scolarité du 3ème enfant, -25 % sur la scolarité des enfants suivants.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement de la scolarité peut s'effectuer de deux manières différentes, à vous de choisir parmi ces deux options :

Soit par chèque bancaire : 50 % à réception de la facture, le solde pour le 15 mars 2019.

Soit par prélèvement bancaire : 9 prélèvements bancaires mensuels au 2 de chaque mois à partir de octobre 2018 à juin 2019 inclus.

Nous vous demandons de **compléter la demande de prélèvement** que vous trouverez dans ce dossier et d'y joindre un **Relevé d'Identité Bancaire**.

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement, sauf avis contraire adressé par écrit. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalé au service comptabilité de l'établissement.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires vous seront imputés.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de 88 €, payables par chèque à l'ordre de l'OGEC Maurice Rondeau, seront encaissés au retour du dossier de pré inscription.

DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie (pour le prêt de manuels scolaires, de matériels industriels et pour dégradation) d'un montant de 150 €, payable par chèque à l'ordre de l'OGEC Maurice Rondeau, sera encaissé le jour de la rentrée scolaire, et restitué au départ définitif de l'élève dans un délai de 30 jours.

ACOMPTE SUR LES FRAIS DE SCOLARITE

Un acompte sur frais de scolarité d'un montant de 100 €, payable par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC Maurice Rondeau, sera encaissé à compter du 6 juillet 2018 et déduit du relevé de contribution annuelle.

CLAUSE DE RESILIATION

En cas de désistement après le 6 juillet de l'année de votre inscription, une indemnité de résiliation d'un montant de 100 € sera due.

IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, sur lesquelles sera ajouté un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

IMPORTANT

Pour toute inscription (sauf pour la classe de 6^{ème}), une lettre de **CONFIRMATION d'inscription** vous sera adressée dès que le dossier sera **complet**, et après réception du bulletin du 3^{ème} trimestre ou résultats mentionnant l'avis de passage.

Courant juillet une circulaire de rentrée vous sera envoyée.

RESTAURATION SCOLAIRE

- Une restauration est possible au sein de l'Etablissement.

	<u>Forfait demi-pension : 4 jours</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi	<u>Forfait semi-externe : 2 jours fixes*</u>
1 ^{er} trimestre : du 04/09/18 au 21/12/18	400€ (370€ pour les 3èmes du fait de la période de stage)	200€ (185€ pour les 3èmes du fait de la période de stage)
2 ^{ème} trimestre : du 07/01/19 au 31/03/19	286€	143€
3 ^{ème} trimestre : du 01/04/19 au 21/06/19	264€	132€

*A noter que si vous ne pouvez pas vous engager sur 2 jours fixes, votre enfant sera alors sous statut externe.

Un repas comprend une entrée, un plat, un fromage ou laitage et un dessert.

En cas d'absence de 5 jours consécutifs, justifiée par un certificat médical, un remboursement forfaitaire de 4 €/repas est possible. En faire la demande.

En cas de changement de statut (externe, demi-pensionnaire, semi-externe) le coût de la restauration sera dû au prorata temporis.

- Statut externe : Possibilité de repas occasionnel. Prix du carnet de 10 tickets : 75 €.

ETUDE SURVEILLEE

Possibilité d'une étude surveillée les lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 17h30. Coût annuel forfaitaire : 195 €/an.

Vous devrez remplir un formulaire d'inscription distribué à votre enfant le jour de la rentrée scolaire.

Toute inscription en cours d'année scolaire sera calculée au prorata temporis.

En cas de désistement, un préavis de 30 jours vous sera demandé afin de vous rembourser au prorata temporis, étant précisé que tout mois commencé est dû.

En cas de non inscription à l'étude selon les modalités ci-dessus, et de participation occasionnelle à l'étude, une facturation de 5€ par soir sera effectuée.

DIVERS

Seront à votre charge, et facturés sur le relevé de contribution annuelle envoyé en septembre :

- Location manuels scolaires : 50€. Les manuels sont fournis à la rentrée et restitués à la fin de l'année scolaire.
- Éventuellement les cahiers d'exercices et fichiers élèves.
- les photos de classe au tarif de 15€ (toutefois si vous ne souhaitez pas prendre la pochette entière ou partielle, nous vous demanderons de la restituer accompagnée d'un courrier, à l'attention du service comptabilité, Mme VAILLAUT.)
- Les projets de technologie, d'arts plastiques et concours : 20€

ASSURANCE SCOLAIRE – INDIVIDUELLE ACCIDENT

L'établissement a souscrit un contrat groupe auprès de la Mutuelle Saint Christophe assurant tous les élèves de l'établissement sans coût supplémentaire pour les familles. Il n'est donc pas nécessaire de transmettre une attestation d'assurance.